



**Conseil de Direction
Cinquante-huitième Session**

**GC/58/7
11/04/2016**

*Lyon, 19–20 mai 2016
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR.....	3
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	11
ETATS FINANCIERS	12
ETAT I – Etat de la situation financière	12
ETAT II – Etat de la performance financière	13
ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette	14
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie	15
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels	16
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS	17
Note 1: Entité présentant les états financiers	17
Note 2: Base de préparation et de présentation	17
Note 3: Principales méthodes comptables	18
Note 4: Actifs.....	27
Note 5: Passifs.....	30
Note 6: Actifs nets/situation nette	42
Note 7: Produit	44
Note 8: Charges.....	47
Note 9: Reclassement de comptes.....	48
Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	49
Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants	50
Note 12: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux.....	50
Note 13: Evénements postérieurs à la date d'établissement du rapport.....	50
Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	50
TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux	51
TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds	52
TABLEAU 3 – Statut du recouvrement des contributions des Etats participants.....	53

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuel du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont présentés conformément aux dispositions du Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Pour la quatrième année consécutive, les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que de meilleurs standards de communication de l'information financière.
2. Les éléments statutaires de ce rapport ont été vérifiés par le Commissaire aux Comptes, en l'occurrence la « Commission on Audit » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au Paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
3. Si IPSAS exige une présentation annuelle de l'information financière, le CIRC continue d'établir un budget biennal approuvé par le Conseil de Direction. Ainsi, en plus de présenter des résultats annuels, ce rapport inclut les résultats biennaux pour le budget ordinaire approuvé pour la période 2014–2015.
4. Ce rapport financier souligne la santé financière du Centre.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

a) Budget ordinaire

5. Le taux de recouvrement des contributions statutaires 2015 est de 89,67%, comme le montre le Tableau 3.
6. Au cours de l'exercice 2015, le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 22,539 millions €. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour la période biennale, est de 100%. La ventilation des charges et réservations par crédits ouverts, comparée au budget approuvé pour la période biennale 2014–2015, est présentée dans l'Etat V.
7. Le programme budget du Centre étant préparé en euros, ceci limite le risque lié à l'exposition au taux de change à approximativement 10% des dépenses prévues et occasionnées en dollars. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2014–2015 était de 0,758 euro pour un dollar américain. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies en 2014 et 2015 s'est élevé respectivement à 0,751 et 0,901 euro pour un dollar américain. En 2014 aucuns frais

budgétaires dus à un réajustement monétaire n'ont été subis tandis qu'en 2015 la dépréciation de la valeur de l'euro entraîna des coûts budgétaires d'un montant de 0,092 million €. Le Centre a couvert ces coûts non budgétés dus au réajustement monétaire via la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction GC/55/R10.

8. Au total, un budget de 0,420 million € a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2014–2015, afin de financer de nouvelles initiatives et poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux sections du programme scientifique suivantes :

		2014	2015
Etiologie du cancer	(Section 3)	125 000	113 000
Mécanismes de la cancérogenèse	(Section 4)	47 000	45 000
Prévention du cancer	(Section 5)	20 000	25 000
Méthodologie et outils de recherche	(Section 7)	18 000	27 000
		210 000 €	210 000 €

b) Fonds de roulement (WCF)

9. Le niveau autorisé du Fonds de roulement au 1^{er} janvier 2015 s'élevait à 3,292 millions €.
10. 1,617 million € de ce compte a été provisionné pour les arriérés de contributions statutaires et 0,035 million € de crédit autorisé provenant de la première contribution statutaire non inscrite au budget reçue de la part d'un nouvel Etat Participant, en l'occurrence le Maroc, a été attribué à ce compte conformément à l'article IV, paragraphe 4.3 du règlement financier du CIRC et à la Résolution GC/5/R14. Le solde du WCF a ainsi été réduit à 1,709 million € à fin 2015.

c) Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

11. Le solde du fonds au 31 décembre 2015 s'élevait à 11,981 millions €. Il inclut le solde du fonds des contributions non inscrites au budget, soit 3,770 millions € et plus de 2,039 millions d'euros de réservations.
12. Le solde du fonds sur les contributions non inscrites au budget inclut 2,081 millions € de dotations autorisées non encore utilisées. Le fonds restant n'a pas encore été affecté en large partie en raison des arriérés élevés d'un montant de 1,493 million €, soit 39,60% du solde total du fonds lié aux contributions non inscrites au budget.
13. Les réservations de fonds sont les dépenses autorisées par le Conseil de Direction mais non encore engagées, réparties comme suit :
- 0,500 million € – pour le financement du budget programme 2016–2017 (GC/57/R9)
 - 0,500 million € – réserve pour les fluctuations du taux de change en 2016–2017 (GC/57/R9)

- 0,692 million € – dispositif de financement d'urgence pour 2016–2017 (GC/47/R7)
 - 0,128 million € – solde de réserve pour l'équipement scientifique (GC/57/R12)
 - 0,265 million € – aide à la mise en place des normes IPSAS (GC/55/R17, GC/56/R14)
 - 0,144 million € – aide pour le 50^{ème} anniversaire du CIRC (GC/56/R11)
14. Au cours de l'année 2015, les principales entrées de fonds du GCSF ont été :
- 0,677 million € – 9^{ème} versement de la Fédération de Russie, conformément à la Résolution GC/48/R3
 - 0,704 million € – produits des ventes des publications
 - 1,321 million € – contribution statutaire non inscrite au budget provenant du Brésil, du Qatar et du Maroc.
15. Des informations plus détaillées sur le statut du Fonds sont fournies dans les Notes afférentes aux états financiers et dans un document d'information qui a été préparé en vue de la réunion du Conseil de Direction de mai 2016 et qui indique en détail le solde non engagé du Fonds ainsi que les prévisions.

d) Compte des Contributions volontaires

16. Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
17. Au cours de l'année 2015, le total des produits du Compte des Contributions volontaires s'est élevé à 12,534 millions € net de la diminution nette de la provision pour dépréciation des comptes clients sur les contributions à objet spécifié. Cette augmentation de 15,26% par rapport à l'exercice précédent provient en partie de la valeur élevée des contributions volontaires à objet spécifié ainsi que le legs exceptionnel reçu en 2015.
18. En accord avec l'autorisation permanente accordée dans les Résolutions GC/23/R6 et GC/55/R23 et les conditions précisées dans les accords signés, le produit des intérêts, d'un montant total de 0,013 million € a été réparti entre les contributions volontaires à objet spécifié.
19. Les dépenses totales et dépenses d'investissement du Compte des Contributions volontaires se sont élevées à 10,548 millions €, dont 10,491 millions € issus des contributions à objet spécifié.
20. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2015 était de 11,334 millions €, dont 10,685 millions € sont issus de contributions à objet spécifié. Il comprend les créances (c'est-à-dire les produits qui ont été comptabilisés mais dont le paiement n'a pas été reçu) d'un montant de 6,353 millions €.
21. De plus, les produits se rattachant à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés dont le montant s'élève à 12,011 millions €, la totalité étant liée aux

contributions volontaires à objet spécifié. Cette augmentation de 84,99% par rapport à l'année précédente est le résultat des efforts réussis du Centre en matière de mobilisation de ressources, en particulier concernant les contrats pluriannuels des donateurs signés en 2015 et d'une valeur élevée.

e) Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme

22. Au 31 décembre 2015, ce compte avait un solde de 4,094 millions €, reflétant une augmentation de 0,707 million € par rapport à la période précédente.

f) Etats participants – Autres

23. Ce compte présente la valeur nette du Fonds Commun et du Fonds à but spécial. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut les passifs non-inscrits au budget au titre des avantages du personnel résultant de la mise en œuvre de la norme IPSAS 25.

24. En 2015 un montant total de 0,145 million € correspondant aux nouvelles publications a été capitalisé. Les publications distribuées ont une valeur de 0,165 million €, et celle des publications détruites/ajustées s'élève à 0,133 million €, ce qui aboutit à un solde de 0,200 million € en fin d'exercice.

25. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le CIRC amortit l'ensemble de ses immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est égale ou supérieure à 3000€, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. La valeur capitalisée des nouvelles immobilisations corporelles acquises en 2015 s'est élevée à 0,799 million €. Les charges d'amortissement 2015 s'élèvent à 0,764 million €. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31 décembre 2015 s'élève à 3,260 millions €.

26. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élève, au 31 décembre 2015, à un total de 37,045 millions € dont 32,619 millions € non inscrits au budget. L'augmentation du passif est causée par la dévaluation de l'euro par rapport au dollar, qui a eu pour conséquence une perte de change non réalisée de 3,202 millions €. Pour combler ce déficit, une augmentation progressive des contributions au fonds de l'Assurance-maladie du personnel (SHI) a été mise en place, en ligne avec le plan mis en place par l'OMS.

27. Au 31 décembre 2015, ce fond avait un solde négatif de 29,159 millions €.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LETTRE D'ENVOI

4 avril 2016

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président,
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

Madame, Monsieur le Président
du Conseil de Direction
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

4 avril 2016

Dr Wild,

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points abordés dans le rapport ont été communiqués au personnel concerné et à la Direction du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Michael G. Aguinaldo
Président,
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du :

Conseil de Direction du Centre international de Recherche sur le Cancer

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la Direction à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne relatifs à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin qu'ils soient exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur ; le choix et l'application de politiques comptables appropriées ; et l'établissement d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances du moment.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales de vérification des comptes publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification des comptes consiste à effectuer des procédures permettant d'obtenir des indications probantes concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le vérificateur prend en compte le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'évaluation de la pertinence des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables réalisées par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans son ensemble.

Nous pensons que les indications probantes recueillies sont suffisantes et appropriées pour servir de base à notre avis sur la vérification des comptes.

Avis

A notre avis, ces états financiers présentent une image fidèle, à tous les égards, de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2015, ainsi que de l'état de sa performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, et de l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels selon les normes IPSAS en vigueur.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, les opérations du Centre international de Recherche sur le Cancer qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS.

Conformément à l'article XIV des Règles de Gestion financière nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Michael G. Aguinaldo
Président,
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 4 avril 2016

Centre international de Recherche sur le Cancer



CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Les états annexés, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces états financiers et les tableaux 1 à 3, sont approuvés.

Mr David Allen
Directeur de l'Administration et des Finances

Dr Christopher P. Wild
Directeur, CIRC

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
État de la situation financière			
Au 31 décembre 2015			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	25 227 253	24 048 418
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	13 686 681	12 718 542
Créances relatives au personnel	4.3	124 912	116 175
Charges constatées d'avance	4.4	381 083	388 678
Intérêts à recevoir	4.5	86 221	1 720
Stocks	4.6	200 162	352 260
Total actifs courants		39 706 312	37 625 793
Actifs non courants			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	8 249 922	3 448 951
Immeubles de placement	4.7	302 400	
Immobilisations corporelles	4.8	3 259 731	3 224 914
Autres actifs non financiers	4.9	4 400	
Total des actifs non courants		11 816 453	6 673 865
TOTAL ACTIFS		51 522 765	44 299 658
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	854 561	523 486
Fournisseurs et charges à payer	5.2	1 350 971	979 675
Avantages du personnel	5.3	1 099 250	1 224 898
Produits différés	5.4	3 760 788	3 043 676
Total passifs courants		7 065 570	5 771 735
Passifs non courants			
Avantages du personnel	5.3	35 945 659	30 255 932
Produits différés	5.4	8 249 922	3 448 951
Total passif non courants		44 195 581	33 704 883
TOTAL PASSIFS		51 261 151	39 476 618
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	278 154	2 382 186
Contributions volontaires	6.2	11 333 605	9 406 955
Fonds de roulement	6.3	1 709 032	3 291 750
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	11 980 519	10 694 950
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	4 094 336	3 386 868
États participants - Autres	6.6	(29 159 107)	(24 354 540)
Fond de Dépôt	6.7	25 075	14 871
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		261 614	4 823 040
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		51 522 765	44 299 658

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre international de Recherche sur le Cancer

Etat de la performance financière

Exercice clos le 31 décembre 2015

(en euros)

	Notes	exercice clos le 31 décembre 2015	exercice clos le 31 décembre 2014
PRODUITS	Note 7		
Contributions statutaires	7.1	20 600 541	21 160 171
Contributions volontaires	7.2	12 534 098	10 874 356
Activités génératrices de produit	7.3	704 251	795 227
Autres produits d'exploitation	7.4	10 884	78 621
Fonds de dépôt	7.5	11 300	12 650
Produits financiers	7.6	167 814	272 795
Total des produits		34 028 888	33 193 820
CHARGES	Note 8		
Charges de personnel	8.1	22 135 663	20 015 492
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 549 907	1 454 940
Boursiers	8.3	2 352 962	2 333 899
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	844 011	750 006
Recherche et autres accords	8.5	3 121 767	4 308 371
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6	4 919 904	3 812 600
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	297 520	96 089
Amortissement	8.8	763 781	767 504
Perte de change nette	8.9	2 582 645	2 068 072
Charges financières	8.10	22 154	22 055
Total des charges		38 590 314	35 629 028
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		(4 561 426)	(2 435 208)

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette

Centre international de Recherche sur le Cancer				
État des variations de l'actif net/situation nette				
Exercice clos le 31 décembre 2015				
(en euros)				
	Notes	Solde au 31 décembre 2014	Variations 2015	Solde au 31 décembre 2015
Fond				
Non soumis à restrictions (Etats participants)				
Budget ordinaire	6.1	2 382 186	(2 104 032)	278 154
Fonds de roulement	6.3	3 291 750	(1 582 718)	1 709 032
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	<u>(10 272 722)</u>	<u>(2 811 530)</u>	<u>(13 084 252)</u>
Total non soumis à restrictions		<u>(4 598 786)</u>	<u>(6 498 280)</u>	<u>(11 097 066)</u>
Soumis à restrictions				
Contributions volontaires	6.2	9 406 955	1 926 650	11 333 605
Fonds de dépôt	6.7	<u>14 871</u>	<u>10 204</u>	<u>25 075</u>
Total soumis à restrictions		<u>9 421 826</u>	<u>1 936 854</u>	<u>11 358 680</u>
Total actif net/situation nette		<u>4 823 040</u>	<u>(4 561 426)</u>	<u>261 614</u>

ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Tableau des flux de trésorerie			
Exercice clos le 31 décembre 2015			
(en euros)			
	Notes	Au 31 Décembre 2015	Au 31 Décembre 2014
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(4 561 426)	(2 435 208)
Amortissement	8.8	763 781	767 504
Augmentation des immeubles de placement provenant d'opération sans contrepartie directe		(302 400)	
Augmentation des autres actifs non financiers provenant d'opération sans contrepartie directe		(4 400)	
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances		(968 139)	(1 723 135)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		(8 737)	4 265
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		7 595	84 802
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		(84 501)	124 982
(Augmentation) diminution des stocks		152 098	(44 764)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		(4 800 971)	701 224
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		331 075	498 226
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		371 296	(1 004 761)
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		(125 648)	134 604
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		717 112	(872 628)
Augmentation (diminution) des passifs non courants		10 490 698	3 967 920
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles		1 977 433	203 031
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		(798 598)	(509 185)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 178 835	(306 154)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		24 048 418	24 354 572
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4.1	25 227 253	24 048 418

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2014-2015)
Exercice clos le 31 décembre 2015
(en euros)

Affectation	Crédits ouverts du budget-programme 2014-2015				Utilisation du Budget				% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction		Virements (Règlement financier du CRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges		Réservations	Total des utilisations	
	2014	2015			2014	2015	2015		
1. Organes délibérants	90 000	90 000	-	180 000	81 368	98 632		180 000	0.45%
2. Programme scientifique	15 622 140	15 884 925	(202,516)	31 304 549	13 363 527	17 677 935	263 087	31 304 549	77.44%
3. Services généraux et d'appuis	4 276 944	4 460 482	202,516	8 939 942	4 162 003	4 762 872	15 067	8 939 942	22.12%
TOTAL	19 989 084	20 435 407		40 424 491	17 606 898	22 539 439	278 154	40 424 491	100.00%

RAPPROCHEMENT (voir note 9)

TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V

17 606 898 22 539 439

a) Différences temporaires:

Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes

372 416

b) Différences de bases:

Activités du fond commun

213 555 117 281

Autre utilisation du budget non régulier

17 436 159 15 933 594

Sous total

17 649 714 16 050 875

TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II

€ 35 629 028 **€ 38 590 314**

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) est le Centre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), spécialisé dans le cancer et établi par l'Assemblée Mondiale de la Santé en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations ; son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon IPSAS 6 "Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées" qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car le CIRC détient ses propres instances de Direction et n'est pas soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède pas de filiales ou intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les Etats financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier jusqu'au 31 Décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Etats financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont

convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

a. Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'Etats financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des Etats financiers et d'autres informations importantes.

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour apporter des informations supplémentaires aux Etats financiers ci-dessus :

- Etat de la performance financière, par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière, par autres fonds (Tableau 2)
- Statut du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance ou pour tout autre montant rééchelonné. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financées par le Fonds de Roulement, ou, si le solde du Fonds de Roulement ne le permet pas, par un emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de Dépôt.

- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisés sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues annuellement et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Ces publications sont confiées aux Editions OMS et le CIRC en conserve la propriété.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Le coût des publications publiées entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression tandis que le coût des publications publiées avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications publiées entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, tel que pour les publications des années 90 et pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1 euro est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagement, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portés aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le Sasakawa Memorial Hall (mai 1988), le Centre de Ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la Tour, ainsi que le terrain sont propriétés de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts historiques dont on déduit l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Équipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur pour un paiement ou une série de paiements le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/loueur sont comptabilisés comme des loyers et sont comptabilisés en charge.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.

Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturés.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le Centre et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérées comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congé de maladie, congé maternité/paternité/d'adoption) et d'autres avantages à court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ils sont considérés comme des passifs courants.

b) Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

CCPPNU : Le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Le CIRC, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, n'est pas en mesure d'établir sa part de la situation financière et des performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le Centre comptabilise ce régime de retraite comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25.

La contribution du Centre à la CCPPNU est composée de sa contribution mandatée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de toute part d'un déficit actuariel, selon l'Article 26 du Règlement du Fonds. Les sommes nécessaires pour combler cet éventuel déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'article 26, après avoir constaté qu'une évaluation du bilan actuariel du Fonds justifie que le déficit soit comblé, à la date de l'évaluation. À la date de rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

ASHI : Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c) Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et sont prévus d'être réglés plus de douze mois après la date de clôture, tels que les allocations de voyage et de rapatriements et les départs pour raison de santé. Ils sont

considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et sont prévues d'être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux états financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classées selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats Participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément au règlement financier du CIRC, Article IV.4.3, et aux Résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650€ (ou US\$ 50 000 au taux de 0.693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de Roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires peuvent être des contributions à objet spécifié ou des contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisées lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Ces publications sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord du 4 avril 2014.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériels ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fond de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits correspondent au coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC sont, le cas échéant, enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement corresponde à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services incluant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentés dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure présentation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le Budget ordinaire, le Fonds de Roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié), le compte spécial pour les dépenses d'appui au programme et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les Dépenses d'Appui au Programme au sein des Contributions Volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget Ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini dans le Règlement financier du CIRC, Article 5.1. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente de la contribution statutaire annuelle au Budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de Roulement.
- b. *Fonds de Roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants tels que décrits au paragraphe 3.10b ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.
- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Le fonds doit être utilisé sur la décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.

- d. *Contributions Volontaires (VC)*. Ce fonds comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié telles que décrites au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tels que décrits au paragraphe 3.10g ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats Participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats Participants – Autre*.
 - *Fonds Commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
 - *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction lors de l'approbation des différents éléments du Budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ceci comprend les disponibilités, la trésorerie en dépôt au PNUD, les dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Disponibilités	12 065	27 786
Dépôt au PNUD	290 495	111 154
Dépôts bancaires	24 924 693	23 909 478
Total	25 227 253 €	24 048 418 €

4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 21 936 603€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes se trouve ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total 31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Contributions statutaires non versées	4 593 446		4 593 446	4 326 070
Contributions volontaires à objet spécifié	10 113 574	8 249 922	18 363 496	12 651 987
Autres créances *	1 401 604		1 401 604	914 514
Total des créances	16 108 624	8 249 922	24 358 546	17 892 571
Moins: Total des provisions	(2 421 943)		(2 421 943)	(1 725 078)
Total des créances nettes	13 686 681€	8 249 922€	21 936 603€	16 167 493 €

* Les autres créances comprennent les remboursements d'impôt (11 019 €), le remboursement de TVA (683 229 €), les créances liées aux redevances et publications (703 574 €) et les dépôts de fournisseurs (3 782 €).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances:

	<u>Courantes</u>	<u>Non-non courantes</u>	<u>Total 31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Solde d'ouverture provisions contribution statutaire	676 913	676 911	1 353 824	2 030 737
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	371 254		371 254	225 353
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0	0	0	0
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	1 048 167	676 911	1 725 078	2 256 090
<u>Plus:</u> Provisions pour contribution statutaire	1 617 368	0	1 617 368	0
Provision pour CV à objet spécifié	0	0	0	208 623
Provision pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions	2 665 535	676 911	3 342 446	2 464 713
<u>Moins:</u> Reprise provision contribution statutaire	(676 913)	0	(676 913)	(676 913)
Reprise provision pour CV à objet spécifié	(243 590)	0	(243 590)	(62 722)
Reprise provision pour autres créances	0	0	0	0
	1 745 032	676 911	2 421 943	1 725 078
Reclassification des provisions	676 911	(676 911)	0	0
Total des provisions - fin d'exercice	2 421 943€	0	2 421 943€	1 725 078€

Les provisions susceptibles d'être reprises/utilisées dans les douze mois après la date de clôture sont désignées comme actifs courants. Les actifs non courants sont la part des provisions qui seront reprises/utilisées après les douze premiers mois qui suivent la date de clôture.

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 124 912€, en augmentation nette de 8737€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	94 206	79 312
Avances concernant les voyages en mission	29 299	27 300
Avances sur salaire	1 307	0
Avances concernant les congés dans les foyers	0	7 308
Autres avances	100	2 255
Total	124 912€	116 175€

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est 381 083€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Lorsque les biens ou les services sont délivrés, les charges constatées d'avance sont extournées et la charge est comptabilisée. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2016 est inclus dans ce compte.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	209 501	198 182
Avances sur allocations de recherche	171 582	190 496
Total	<u>381 083€</u>	<u>388 678€</u>

4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 86 221€ représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et qui n'ont pas été reçus.

4.6 Stocks

La somme de 200 162€ représente la valeur des stocks de publications mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Solde en début d'exercice	352 260	307 496
Additions	145 422	140 853
Distributions	(164 703)	(75 189)
Destructions/ajustements	(132 817)	(20 900)
Solde en fin d'exercice	<u>200 162€</u>	<u>352 260€</u>

4.7 Immeubles de placement

Le CIRC a acquis un appartement via un legs incluant le transfert de la propriété et le contrôle du bien au Centre en 2015. Le Centre n'a pas eu l'intention d'utiliser ou de vendre ce bien dans le cadre des activités ordinaires du Centre.

Le montant de 302 400€ apparaissant dans l'Etat I représente la juste valeur de marché de ce bien, basée sur la promesse de vente signée en décembre 2015 entre le CIRC et l'acheteur.

La vente de ce bien a été conclue en février 2016, avant la publication de ce rapport, au même prix que celui annoncé.

4.8 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 3 259 731€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, les équipements et aménagements, et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipements de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipements et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-15	31-déc-14
<i><u>Coût ou valeur:</u></i>							
Solde – début exercice	2 906 098	2 544 404	560 956	56 609	113 689	6 181 756	6 019 737
Acquisitions		798 598				798 598	509 185
Diminutions		(56 291)	(1 060)			(57 351)	(347 166)
Ajustement		636 097	190 796			826 893	
Solde- fin d'exercice	2 906 098	3 922 808	750 692	56 609	113 689	7 749 896	6 181 756
<i><u>Amortissements cumulés:</u></i>							
Solde – début exercice	1 360 871	1 127 864	386 183	28 075	53 849	2 956 842	2 536 504
Dotations pour l'exercice	72 654	558 112	102 600	7 078	23 337	763 781	767 504
Reprises		(56 291)	(1 060)			(57 351)	(347 166)
Ajustement		636 097	190 796			826 893	
Solde – fin d'exercice	1 433 525	2 265 782	678 519	35 153	77 186	4 490 165	2 956 842
<i><u>Valeur nette comptable:</u></i>							
Début d'exercice	1 545 227	1 416 540	174 773	28 534	59 840	3 224 914	3 483 233
Fin d'exercice	1 472 573€	1 657 026€	72 173€	21 456€	36 503€	3 259 731€	3 224 914€

De plus, le CIRC détient 46 articles (immobilisations corporelles) d'une valeur d'acquisition de 1 431 892€ qui sont entièrement amortis et toujours en service en fin d'exercice.

4.9 Autres actifs non financiers

Le CIRC a reçu une voiture via un legs incluant le transfert de la propriété et le contrôle du bien au Centre en 2015. Le Centre n'a pas eu l'intention d'utiliser ou de vendre ce bien dans le cadre des activités ordinaires du Centre.

La valeur annoncée de 4400€ correspond au prix de vente de cette voiture lors de la vente aux enchères tenue en 2015. Les formalités de transfert de cette voiture ont été finalisées en janvier 2016, avant la publication de ce rapport financier.

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 854 561€ représente la contribution statutaire 2016 reçue de la part de l'Australie.

5.2 Dettes et charges à payer

Le montant total en fin d'exercice s'élève à 1 350 971€ et se compose uniquement de passifs courants. Les charges de personnel/boursiers ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyages ou de frais et les allocations) versés au personnel/boursiers.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Remboursements aux donateurs en attente	0	21 147
Personnel/boursiers	15 924	39 135
Fournisseurs	43 308	45 490
Charges à payer	1 291 739	873 903
Total	<u>€ 1 350 971</u>	<u>€ 979 675</u>

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 37 044 909€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 32 619 000€ (voir Note 6.6 b).

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été faite par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-15</u>	<u>31-déc-14</u>
Avantages du personnel à court terme	872 868	0	872 868	932 805
Autres avantages du personnel à long terme	151 043	1 522 004	1 673 047	1 935 332
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)	0	34 423 655	34 423 655	28 612 693
Indemnités de fin de contrat de travail	75 339	0	75 339	0
Total	<u>1 099 250€</u>	<u>35 945 659€</u>	<u>37 044 909€</u>	<u>31 480 830€</u>

b) Comptes TQ et TP :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages des membres du personnel. Ils sont collectés par le biais de la paye. Le solde total à la fin de la période s'élève à 4 404 809€.

Compte TQ : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 10% des salaires du personnel professionnel et des ajustements complémentaires.

Compte TP : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée pour 2010 à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires, conformément au mémorandum de l'OMS du 17 décembre 2010.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total</u> <u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Solde du fonds en début d'exercice	1 442 965	2 106 151	3 549 116	3 012 012
<u>Plus</u> : Apport de fonds dans l'année	891 474	515 303	1 406 777	1 292 949
<u>Moins</u> : Sortie de fonds dans l'année	(481 164)	(69 920)	(551 084)	(755 845)
Solde du fonds en fin d'exercice	1 853 275€	2 551 534€	4 404 809€	3 549 116€

Les sorties de fonds en 2015 comprennent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total</u> <u>31-Dec-15</u>
Droits liés au recrutement	199 398		199 398
Droits liés à la séparation	198 783	124 228	323 011
Allocations pour frais d'études	170 171		170 171
Voyages pour congés dans les foyers	48 368		48 368
Visite médicale périodique et assurance	14 897		14 897
Total – sortie de fonds	631 617€	124 228€	755 845€

c) Evaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Tous sont des passifs courants. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Provision pour congés payés	814 086	893 772
Allocations pour frais d'études	37 682	31 725
Salaires à payer	21 100	0
Congés dans les foyers	0	7 308
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>872 868€</u>	<u>932 805€</u>

Rapprochement

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	932 805	990 294
<u>Plus</u> : Charges comptabilisées pendant l'année	421 227	423 749
<u>Moins</u> : Paiement réel	(481 164)	(481 238)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>872 868€</u>	<u>932 805€</u>

d) Evaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Allocations en cas de décès	112 935	118 411
Primes de rapatriement	1 191 881	1 366 014
Allocations de déménagement lié au rapatriement	243 882	317 856
Allocations de voyage de rapatriement	72 151	90 787
Indemnités pour raisons de santé	52 198	42 264
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>1 673 047€</u>	<u>1 935 332€</u>

Synthèse actuarielle :

	31/12/2015 Evaluation	31/12/2014 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 141 (c)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 935 332	1 415 664
Coût des services	320 151	181 367
Coût financier	30 407	42 164
(Montant total brut des prestations versées)	(64 380)	(24 228)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	(548 463)	(320 365)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	1 673 047€	1 935 332€
Rapprochement des actifs – 141 (e)		
Actifs en début d'année	0	0
(Montant total brut des prestations versées)	(64 380)	(24 228)
Cotisations des participants pendant l'année	64 380	24 228
Cotisations de l'Organisation	0	0
Rendement attendu des actifs	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	0	0
Actifs en fin d'année	0	0
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 141 (f)		
Obligation au titre des prestations définies	1 673 047	1 935 332
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit	1 673 047	1 935 332
Gain/(perte) non constaté(e)s	0	0
Crédit/(coût) non constatés au titre des services passés	0	0
(Actif)/passif nets – Etat de la situation financière	1 673 047	1 935 332
(Actif)/passif courant	151 043	292 093
(Actif)/passif non courant	1 522 004	1 643 239
Charge de l'exercice – 141 (g)		
Coût des services	320 151	181 367
Coût financier	30 407	42 164
Rendement attendu des actifs	0	0
Comptabilisation de (Gain)/perte	(548 463)	(320 365)
Amortissement des coûts de services passés	0	0
Charge avant événements ponctuels	(197 905)	543 896
(Produit)/charge exceptionnel(le)s	0	0
(Produit)/charge total(e)	(197 905) €	543 896€
Capitalisation et (gain)/perte actuariel(le)s – 141 (p)		
Obligation au titre des prestations définies	1 673 047	1 935 332
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit	1 673 047	1 935 332
(Gain)/perte actuariel(le)s sur l'obligation au titre des prestations définies	(548 463)	(320 365)
(Gain)/perte actuariel(le)s sur les actifs du régime	0	0

Hypothèses actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2015
Taux d'actualisation	2,1% (1,7% lors de l'évaluation précédente). Basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour. Le taux d'actualisation obtenu est arrondi au 0,1% près.
Rendement attendu de l'actif	Non applicable.
Inflation générale annuelle	1,6% (1,7% lors de l'évaluation précédente). Sur la base des hypothèses d'Aon Hewitt pour le marché financier au titre des prévisions d'inflation dans la zone euro pour les dix années à venir.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite. Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2013 de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).
Taux de change futurs	Egal aux taux au comptant officiels des Nations Unies au 31 décembre 2015.
Valeur des actifs	Aucune; le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.
Participation aux : allocation de rapatriement, voyage de rapatriement, et déménagement lié au rapatriement	70% des participants satisfaisant le critère d'éligibilité sont supposés choisir de bénéficier des avantages. (C'est une diminution par rapport aux hypothèses de l'évaluation précédente qui supposaient que 100% des participants satisfaisant au critère d'éligibilité étaient supposés choisir de bénéficier des avantages ; reflétant ainsi une étude de retour d'expérience sur les récents paiements d'avantages pour l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé).
Allocation de rapatriement	Les années de service ouvrant droit à la prime depuis la date d'entrée en fonction sont supposées, par prudence, être effectuées hors du pays de résidence.
Voyage de rapatriement	Le coût moyen du billet d'avion en 2015 est de 3 471 dollars US par membre du personnel y compris le coût de couverture des dépendants. D'après une étude menée du 1 ^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011. Les montants sont convertis en euros au taux de change à la date de l'évaluation. Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.
Allocation de déménagement liée au rapatriement	14 550 dollars US pour les salariés ayant une ou plusieurs personnes à charge et 9 700 dollars US pour les salariés sans personne à charge. Les montants sont une moyenne pondérée des montants liés aux salariés temporaires et des montants liés aux salariés à contrat fixe et à contrat continu, basé sur la démographie de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2014. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des allocations forfaitaires, qui s'élevaient à 15 000 dollars US et 10 000 dollars US respectivement, afin de refléter une réduction de l'allocation forfaitaire pour les salariés temporaires). Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation. Toute séparation de service avant l'achèvement d'une année de service induisant la perte des avantages est reflétée implicitement dans l'hypothèse liée à la participation.

Cessation de service pour raisons de santé et allocation en cas de décès

96% des invalidités et 90% des décès dus au service sont supposés être indemnisés. (Ceci est un changement par rapport à l'évaluation précédente des indemnités, qui s'élevaient à 100% dans les deux cas, afin de refléter le fait que certains salariés sont à la place supposés recevoir des indemnités liées au Fonds Spécial pour les compensations). Le Directeur général est supposé ne pouvoir augmenter aucune indemnité.

Couverture des dépendants au sein des avantages liés au rapatriement

Concernant l'allocation de rapatriement, les membres du personnel mariés et qui décéderaient en fonction ont au moins un enfant couvert.

85% des membres du personnel masculin et 55% des membres du personnel féminin ont un dépendant.

Méthodes actuarielles:

Voyage de rapatriement et déménagement lié au rapatriement

Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata de la durée de service rendu (i.e., de la date d'entrée en fonction à la date de séparation).

Prime de rapatriement, indemnités de départ et allocation en cas de décès

Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata du taux d'accumulation.

Suppression de poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel

Selon IPSAS 25, ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat. Ils sont donc exclus de l'évaluation et comptabilisés par le CIRC lorsqu'ils sont engagés.

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2015 ont été établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS. Elles s'élèvent à 37 662 642 dollars US, soit 34 423 655€ au taux de change des Nations Unies de 0,914€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports faits par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars américains.

Synthèse actuarielle :

	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 141 (c)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	74 303 956	55 132 099
Coût des services	4 156 349	2 775 558
Coût financier	1 181 776	1 586 076
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(358 838)	(843 501)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI non liée à Aetna)	(22 321)	(64 925)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI liée à Aetna)	(624)	0
Cotisations réelles des participants	222 290	211 637
Modifications apportées au régime	0	0
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gain)/perte actuariel(le)	(10 318 089)	(15 507 012)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	US\$ 69 164 499	US\$ 74 303 956
Rapprochement des actifs – 141 (e)		
Actifs – début d'année	22 206 060	20 982 690
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(960 952)	(1 436 574)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI non liée à Aetna)	(59 776)	(114 129)
(Total de la charge administrative réelle de la SHI liée à Aetna)	(4 992)	0
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	790 451	816 415
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 668 589	1 621 279
Charges Aetna réelles (directement payées par l'OPS)	4 992	0
Transfer net vers/depuis AMRO/OPS	0	0
(Augmentation)/diminution du passif au titre de l'article 470.1	564 652	(7 173)
Rendement attendu des actifs SHI gérés par l'OMS	1 131 089	1 230 980
Gain/(perte) sur les actifs	(1 773 154)	(887 428)
Actifs ASHI – fin d'année, net de l'application de l'article 470.1	US\$ 23 566 959	US\$ 22 206 060
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 141 (f)		
Obligation au titre des prestations définies		
Active	39 086 770	29 503 403
Inactive	30 077 729	44 800 553
Total - Obligation au titre des prestations définies	69 164 499	74 303 956

	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Actifs ASHI du régime (Actifs SHI bruts du régime gérés par l'OMS)	(23 906 959)	(23 110 712)
Compensation du passif au titre de l'article 470.1 de l'OMS	340 000	904 652
(Actifs ASHI nets du régime gérés par l'OMS)	<u>(23 566 959)</u>	<u>(22 206 060)</u>
(Excédent)/déficit	45 597 540	52 097 896
(Droit au remboursement)	0	0
Gain/(perte) non constaté(e)	(7 934 898)	(17 204 368)
Crédit/(coût) non constaté au titre des services passés	0	0
(Actif)/passif net – Etat de la situation financière	<u>US\$ 37 662 642</u>	<u>US\$ 34 893 528</u>
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non-courant	US\$ 37 662 642	US\$ 34 893 528
Charge annuelle – 141 (g)		
Coût des services	4 156 349	2 775 558
Coût financier	1 181 776	1 586 076
(Rendement attendu des actifs)	(1 131 089)	(1 230 980)
(Rendement attendu sur les droits au remboursement)	0	0
Amortissement de (gain)/perte	724 535	0
Amortissement du coût des services passés	0	0
Charge totale – Etat de la performance financière	<u>US\$ 4 931 571</u>	<u>US\$ 3 130 654</u>
Analyse de la sensibilité du régime d'assurance maladie – 141 (o)		
Coût du service + coût financier en 2015		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	3 939 969	3 351 506
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	5 338 125	4 361 634
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	7 332 815	5 756 972
Obligation au titre des prestations définies au 31-Dec-15		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	55 706 027	59 201 514
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	69 164 499	74 303 956
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	87 183 790	94 732 726
Capitalisation et (Gain)/perte actuariel(le) – 141 (p)		
Obligation au titre des prestations définies	69 164 499	74 303 956
(Actifs nets du régime)	(23 566 959)	(22 206 060)
(Excédent)/déficit	<u>US\$ 45 597 540</u>	<u>US\$ 52 097 896</u>
(Droit au remboursement de PAHO au titre de l'article 470.1)	0	0
(Gain)/perte actuariel(le)s sur l'obligation au titre des prestations définies	(10 318 089)	15 507 012
(Gain)/perte actuariel(le)s sur les actifs ASHI du plan gérés par l'OMS et l'OPS	1 773 154	887 428

	<u>31/12/2015</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Cotisations comptables attendues – 141 (q)		
Cotisations attendues		
Cotisation pour et de la part des employés, net des droits/charges admin.	1 143 000	1 305 542
Cotisation de l’OMS/OPS pour les retraités	558 000	425 607
Transfert net de l’OMS depuis/vers PAHO/OPS	0	0
Total des cotisations attendues	US\$ 1 701 000	US\$ 1 731 149

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2015
Taux d'actualisation	1,5% (contre 1,6% lors de l'évaluation précédente) Concernant l'Europe, et démarrant avec l'évaluation au 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels du bureau européen principal. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de 1,31% de la courbe de change SIX Swiss et du taux de 2,21% de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro, avec une pondération au 2/3 tiers sur le 1 ^{er} . Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	1,4% (même valeur que lors de l'évaluation précédente). Basée sur les prévisions à 10 ans d'Aon Hewitt au 3 ^{ème} trimestre 2015 concernant les hypothèses liées au marché financier mondial. Le taux pour l'Europe représente la moyenne des taux en Suisse (1,1%) et le reste de l'Europe (1,6%), arrondi à 0,1% près.
Indexation de la pension annuelle	Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient uniquement augmentées lorsque l'inflation atteint 2,0% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite. Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2013 de la Caisse Commune des Pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).
Méthode actuarielle	Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédits projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale (au plus tard des 3 critères : 55 ans, 10 ans de service, et 5 ans de service continu) et de la date de départ à la retraite.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2013. Elle a révélé un déficit actuariel de 0,72% (contre 1,87% lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42% de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7%.

Au 31 décembre 2013, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 127,5% (contre 130% lors de l'évaluation de 2011). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 91,2% (contre 86,2% lors de l'évaluation de 2011).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2013 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

En décembre 2012 et avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite et de l'âge obligatoire de départ, respectivement, pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard. La modification du règlement de la Caisse des pensions a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de départ à la retraite est reflétée dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2015, le montant des cotisations du CIRC versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 169 888 dollars US (5 223 220 dollars US en 2014).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2015 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Passifs courants	3 760 788	3 043 676
Passifs non courants	8 249 922	3 448 951
Total produits différés	<u>12 010 710€</u>	<u>6 492 627€</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/situation nette du Centre est passé de 4 823 040€ au 31 décembre 2014 à 261 614€ en fin d'exercice. L'Etat III fournit un résumé des changements de l'actif net/situation nette par fonds.

La présentation de l'actif net/situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

6.1 Budget Ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 20 435 407€ de budget approuvé pour 2015 et un solde de 2 382 186€ du budget ordinaire approuvé pour 2014 qui a été engagé en 2014 pour une livraison dans l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 278 154€. Le Tableau 1 montre la ventilation du budget.

6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 11 333 605€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les détails concernant ce fonds se trouvent dans le Tableau 1.

6.3 Fonds de roulement (WCF)

Le solde du fonds a diminué de 1 582 718€, résultant de l'impact net de la contribution des nouveaux Etats Participants (voir également Note 3.10b) et le fond utilise pour la création de la provision pour arriérés de contributions statutaires.

	31-Dec-15	31-Dec-14
Solde en début d'exercice	3 291 750	3 291 750
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	34 650	0
<u>Moins</u> : Provision pour arriérés de contributions statutaires	(1 617 368)	0
Solde de clôture (en euros)	1 709 032	3 291 750

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le détail concernant ce fonds se trouve dans le Tableau 2. Le solde de ce compte s'élevant à 11 980 519€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

6.5 Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde de ce compte a augmenté pour atteindre 4 094 336€ au cours de l'exercice. Le Tableau 2 détaille les produits et charges engagés.

6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (29 159 107€) représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à but spécial.

- a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit:

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Stocks	200 162	352 260
Immobilisations corporelles, nettes	3 259 731	3 224 914
Total Fonds commun (en euros)	<u>3 459 893</u>	<u>3 577 174</u>

- b) Le Fonds à but spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la Note 5.3.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Solde du Fonds des comptes TQ&TP (Note 5.3b)	4 404 809	3 549 116
Salaires à payer financés par d'autres sources	21 100	0
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	<u>(37 044 909)</u>	<u>(31 480 830)</u>
Total du Fonds à but spécial (en euros)	<u>(32 619 000)</u>	<u>(27 931 714)</u>

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte a un solde de 25 075€ qui sera utilisé dans les années suivantes afin de financer les cours de langues. Le tableau 1 détaille les produits et charges engagés.

Note 7: Produit

7.1 Contributions statutaires

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	20 185 407	19 739 084
Contribution statutaire non inscrite au budget	1 355 589	744 174
Règlements d'arriérés de contributions statutaires	676 913	676 913
Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances	(1 617 368)	0
Total (en euros)	<u>20 600 541</u>	<u>21 160 171</u>

Contribution statutaire inscrite au budget

Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme 2014–2015 sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en début de chaque période, en contrepartie d'un compte client et selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R10. Le montant de 20 185 407€ apparaissant dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants au budget-programme 2015 approuvé. La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

Contribution statutaire non inscrite au budget

Ce compte inclut les produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget reçues de la part du Brésil et du Qatar, dont les participations ont été acceptées en 2013 ainsi que la contribution du Maroc, dont la participation a été acceptée en 2015. La contribution 2015 est en conformité avec le pourcentage décrit dans le paragraphe 4.3, Article IV du Règlement financier du CIRC ainsi qu'avec les résolutions GC/37/R9 et GC/54/R18. Les produits ont été crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction et au Fonds de roulement, comme expliqué dans la Note 3.10b.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Contribution du Brésil (2015-75% du groupe 3)	659 804	430 143
Contribution du Qatar (2015-75% du groupe 5)	481 697	314 031
Contribution du Maroc (2015-1/3 du groupe 5)	214 088	0
Total (en euros)	<u>1 355 589</u>	<u>744 174</u>

Règlements d'arriérés de contributions statutaires

Le montant de 676 913€ représente le règlement d'arriérés de contributions statutaires de la part de la Russie conformément à la Résolution GC/48/R3.

Diminution (augmentation) de la provision pour contributions à recevoir et autres créances

Le montant de 1 617 368€ représente la provision créée pour les contributions statutaires à recevoir de la part de deux Etats participants.

7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 12 534 098€ représente le solde net des contributions volontaires comptabilisées sur l'exercice et la diminution nette des provisions pour dépréciations des comptes de clients.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	12 003 555	11 062 056
Contributions volontaires sans objet spécifié	458 490	30
Total des contributions volontaires	<u>12 462 045</u>	<u>11 062 086</u>
Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients	72 053	(145 901)
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente	0	(41 829)
Total (en euros)	<u><u>12 534 098</u></u>	<u><u>10 874 356</u></u>

Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Reprise sur provision lors du règlement de la créance	72 053	62 722
<u>Moins</u> : Provision supplémentaire pour les VC à objet spécifié	0	(208 623)
Total (en euros)	<u><u>72 053</u></u>	<u><u>(145 901)</u></u>

7.3 Activités génératrices de produits

Les produits issus de la vente de publications du CIRC en 2015 s'élève à 704 251€, soit une diminution de 11% par rapport à l'exercice précédent.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Vente d'équipement et de matériel	0	11 485
Economies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs	10 405	66 251
Autres revenus	479	885
Total (en euros)	<u><u>10 884</u></u>	<u><u>78 621</u></u>

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 11 300€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues. Ils sont enregistrés sur le Fonds de dépôt.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élèvent à 13 034€ et sont divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (9986€) ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (3048€). Les intérêts restants, s'élevant à 154 780€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	13 034	11 255
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	154 780	261 540
Total (en euros)	<u>167 814</u>	<u>272 795</u>

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 367 850€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs invités dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

8.5 Recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration (CRA), consortiums et accords de partenariats, ainsi que d'autres contrats, tels que les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure réalisés par des entreprises extérieures et les accords pour l'exécution de travaux (APW).

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables.

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique inclut le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice, utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

8.9 Perte de change nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou non réalisé(e)s.

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Perte (gain) de change réalisé (e), net(te)	(571 076)	(207 998)
Perte (gain) de change non réalisé (e), net(te)	3 153 721	2 276 070
Total (en euros)	<u>2 582 645</u>	<u>2 068 072</u>

8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds entre le Budget ordinaire (RB) et le GCSF pendant l'exercice.

	<u>RB</u>	<u>GCSF</u>
Financement du RB 2015 grâce au GCSF (GC/55/R10)	250 000	(250 000)
Financement du coût budgétaire lié au réajustement monétaire grâce au GCSF (GC/55/R10)	92 100	(92 100)
Transfert net entre les fonds (en euros)	<u>342 100</u>	<u>(342 100)</u>

Note 9: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 55^{ème} session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/55/R10, un Budget ordinaire pour 2014–15 d'un total de 40 424 491€, dont 19 989 084€ pour 2014 et 20 435 407€ pour 2015. A ce jour, aucune révision du programme ou du budget approuvé n'a eu lieu.

Comme expliqué au paragraphe 3.13, le budget du Centre et les états financiers sont préparés selon des bases différentes. L'état de la situation financière (Etat I), l'état de la performance financière (Etat II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (Etat III) et le tableau des flux de trésorerie (Etat IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget présenté dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée.

L'état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé avec les montants réels calculés sur une base comparable à celle des montants budgétés. Ce qui signifie qu'en plus des dépenses réelles, les réservations de fonds sont, elles aussi, prises en compte dans les montants réels afin d'évaluer l'utilisation du budget.

Conformément aux exigences d'IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en spécifiant clairement toute différence de base ou différence relative aux entités et toute différence temporaire. Il se peut que les formats et les systèmes de classification utilisés pour la présentation des états financiers du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours mais qui ne font pas partie du budget biennal approuvé en cours.

Les différences de bases surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, coût de distribution et de destruction des stocks) et les autres utilisations du budget non inscrites au programme.

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et les montants réels de l'état de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2015 se trouve ci-dessous :

	<u>31-Dec-15</u>	<u>31-Dec-14</u>
Montant réel comparé - Etat V	22 539 439	17 606 898
Différences temporaires	0	372 416
Différences de bases	16 050 875	17 649 714
Dépenses réelles - Etat II (en euros)	<u>38 590 314</u>	<u>35 629 028</u>

Note 10: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les "Principaux dirigeants" (*Key Management Personnel*, KMP), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités "significativement influencées" par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes "transactions avec les parties liées"). Les KMP du Centre sont les personnes à un niveau de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2015.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale en 2015	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
4	587 361	25 763	203 271	816 395	12 926	-

Note 11: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux

Au cours de l'exercice 2015, un montant total de 171 537€ a été approuvé et passé en perte lié aux contributions à objet spécifié non recouvrées. Il n'y a eu aucune dérogation administrative approuvée en 2015 ni de versements effectués à titre gracieux.

Note 12: Événements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date d'établissement du rapport de ces états financiers est le 31 décembre 2015. Aucun événement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 13: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

13.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un événement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2015, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

13.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2017.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux

Centre International de Recherche sur le Cancer									
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations									
Exercice clos le 31 décembre 2015									
(en euros)									
	Notes	Budget ordinaire	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépot	Eliminations	Exercice clos le 31 Décembre 2015	
PRODUITS									
	Note 7								
Contributions statutaires	7.1	20 185 407	(1 582 718)	1 997 852		20 600 541		20 600 541	
Contributions volontaires	7.2			72 052	12 462 046	12 534 105		12 534 105	
Activités génératrices de produits	7.3			704 251		704 251		704 251	
Autres produits opérationnels	7.4			10 884		10 884		10 884	
Fonds de dépôt	7.5					11 300		11 300	
Produits correspondant à la prestation de services	7.7			1 415 914			(1 415 914)		
Produits financiers	7.6			154 781	13 033	167 814		167 814	
Total des produits		20 185 407	(1 582 718)	4 355 734	12 475 079	11 300	35 444 802	(1 415 914)	34 028 888
CHARGES									
	Note 8								
Charges de personnel	8.1	15 740 160		2 503 637	3 891 866		22 135 663	22 135 663	
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	729 270		160 487	660 150		1 549 907	1 549 907	
Boursiers	8.3	1 171 063		78 797	1 103 102		2 352 962	2 352 962	
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	597 505		39 645	206 861		844 011	844 011	
Recherche et autres accords	8.5	823 843		264 355	2 033 569		3 121 767	3 121 767	
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	3 418 662		519 643	980 503	1 096	4 919 904	4 919 904	
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			297 520			297 520	297 520	
Amortissement	8.8			763 781			763 781	763 781	
Perte de change nette	8.9			2 582 645			2 582 645	2 582 645	
Charges financières	8.10	55		21 762	337		22 154	22 154	
Charges d'appui au programme	8.11				1 415 914		1 415 914	(1 415 914)	
Total des charges		22 480 558		7 232 272	10 292 302	1 096	40 006 228	(1 415 914)	38 590 314
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		(2 295 151)	(1 582 718)	(2 876 538)	2 182 777	10 204	(4 561 426)		(4 561 426)
Dépenses d'investissements									
Stocks		(36 638)		36 638					
Immobilisations corporelles		(114 343)		370 470	(256 127)				
Virements entre Fonds		342 100		(342 100)					
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		(2 104 032)	(1 582 718)	(2 811 530)	1 926 650	10 204	(4 561 426)		(4 561 426)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2014		2 382 186	3 291 750	(10 272 722)	9 406 955	14 871	4 823 040		4 823 040
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2015	Note 6	278 154	1 709 032	(13 084 252)	11 333 605	25 075	261 614		261 614

TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds

Centre international de Recherche sur le Cancer					
Etat de la performance financière, par autres fonds					
Exercice clos le 31 décembre 2015					
(en euros)					
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Total au 31 Décembre 2015
PRODUITS					
	Note 7				
Contributions statutaires	7.1	1 997 852		■	1 997 852
Contributions volontaires	7.2		72 052	■	72 052
Activités génératrices de recettes	7.3	704,251			704 251
Autres produits opérationnels	7.4	10 884			10 884
Produits correspondant à la prestation de services	7.7		1 415 914		1 415 914
Produits financiers	7.6	154 781			154 781
Total des produits		2 867 768	1 487 966		4 355 734
CHARGES					
	Note 8				
Charges de personnel	8.1	797 557	220 722	1 485 358	2 503 637
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	120 327	40 160		160 487
Boursiers	8.3	68 546	10 251		78 797
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	28 361	11 284		39 645
Recherche et autres accords	8.5	266 880	(2 525)		264 355
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6	93 441	426 202		519 643
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			297 520	297 520
Amortissement	8.8			763 781	763 781
Perte de change nette	8.9	(619 283)		3 201 928	2 582 645
Charges financières	8.10		21 762		21 762
Total des charges		755 829	727 856	5 748 587	7 232 272
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		2 111 939	760 110	(5 748 587)	(2 876 538)
Dépenses d'investissements					
Inventaires		(108 784)		145 422	36 638
Immobilisations corporelles		(375 486)	(52 642)	798 598	370 470
Virements entre fonds	8.12	(342 100)			(342 100)
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		1 285 569	707 468	(4 804 567)	(2 811 530)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2014		10 694 950	3 386 868	(24 354 540)	(10 272 722)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2015	Note 6	11 980 519	4 094 336	(29 159 107)	(13 084 252)

TABLEAU 3 – Statut du recouvrement des contributions des Etats participants

Centre international de Recherche sur le Cancer
Contributions à recouvrer
Au 31 décembre 2015
(en euros)

Etats participants	Contributions 2015			Contributions des exercices financiers précédents			Solde total au 31 décembre 2015
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2015	Solde au 1 janvier 2014	Collecté en 2014	Solde au 31 décembre	
Allemagne	1 117 215	1 117 215					
Australie	879 739	879 739					
Autriche	761 000	761 000					
Belgique	761 000	704 500	56 500				56 500
Canada	879 739	879 739					
Danemark	761 000	761 000		744 174	744 174		
Espagne	879 739		879 739	860 286	522 008	338 278	1 218 017
Etats-Unis d'Amérique	1 592 164	443 324	1 148 840	4 326	4 326		1 148 840
Fédération de Russie	879 739	879 739					
Finlande	761 000	761 000					
France	1 117 215	1 117 215					
Inde	761 000	761 000		744 174	744 174		
Irlande	642 263	642 263					
Italie	1 117 215	1 117 215					
Japon	1 592 164	1 592 164					
Norvège	761 000	761 000					
Pays-Bas	761 000	761 000					
République de Corée	761 000	761 000					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 117 215	1 117 215					
Suède	761 000	761 000					
Suisse	761 000	761 000					
Turquie	761 000	761 000					
TOTAL	20 185 407	18 100 328	2 085 079	2 352 960	2 014 682	338 278	2 423 357
% de recouvrement		89.67%					
Autre contributions restant à recouvrer							
Brésil (1)	659 804		659 804	619 286		619 286	1 279 090
Maroc (2)	214 088		214 088				214 088
Qatar (3)	481 697	481 697					-
Fédération de Russie (4)				1 353 824	676 913	676 911	676 911
TOTAL	21 540 996	18 582 025	2 958 971	4 326 070	2 691 595	1 634 475	4 593 446

(1) Brésil: participation acceptée en 2013. La contribution 2015 est égale à 75% de la contribution statutaire du groupe 3 des états participants et est à comptabiliser dans les contributions non-inscrites au budget.

(2) Maroc: participation acceptée en 2015. La contribution 2015 est égale à 1/3 de la contribution statutaire du groupe 5 des états participants et est à comptabiliser dans les contributions non-inscrites au budget.

(3) Qatar: participation acceptée en 2013. La contribution 2015 est égale à 75% de la contribution statutaire du groupe 5 des états participants et est à comptabiliser dans les contributions non-inscrites au budget.

(4) Fédération de Russie: participation temporairement suspendue et rétablie le 1er janvier 2007, conformément à la Résolution GC/48/R3. Au 1er janvier 2015, le solde des arriérés s'élève à 1 953 570 US\$ @ 0,693 € = 1 353 824 € (arrondi).